SECTION 6
POLITIQUE

CODE D'ESPRIT SPORTIF DE L'ASINB À L'INTENTION DES ATHLÈTES

1. Je m'entraînerai et je compétitionnerai parce que je le veux et non pas parce que mes parents ou mon entraîneur l'exigent.
2. Je vais jouer un jeu franc et respecter les règles dans l'esprit du jeu.
3. Je maîtriserai mon tempérament – les combats, les « réponses insolentes » et le langage, les actes ou les gestes inappropriés peuvent gâcher l'activité pour tous.
4. Je respecterai mes coéquipiers et mes adversaires.
5. Je ferai de mon mieux pour être un joueur d'équipe.
6. Je retiendrai que gagner n'est pas tout – qu'il est aussi important d'avoir du plaisir, d'améliorer mes aptitudes, de me faire des amis et de faire de mon mieux.
7. Je laisserai mes entraineurs savoir quand moi ou mes coéquipiers sont blessés.
8. Je retiendrai que les entraîneurs et les officiels sont là pour aider. J'accepterai leurs décisions et je leur témoignerai du respect.
9. Je ne critiquerai jamais ou utiliser les réseaux sociaux pour critiquer ou menacer de manière non professionnelle, une équipe, un entraîneur ou un joueur d'une autre école, un officiel ou l'ASINB.

CODE D'ESPRIT SPORTIF DE L'ASINB À L'INTENTION DES ENTRAÎNEURS

1. Je ferai preuve de jugement dans l'établissement du calendrier des parties et des séances d'entraînement.
2. J'enseignerai à mes athlètes à jouer honnêtement et à respecter les règles, les officiels et les adversaires.
3. Je verrai à ce que tous les athlètes obtiennent de l'instruction, du soutien et l'occasion de participer.
4. J'éviterai de ridiculiser mes athlètes s'ils commettent des erreurs ou donnent une piètre performance. Je n'oublierai pas que les athlètes participent pour le plaisir et qu'il faut les encourager à avoir confiance en eux-mêmes.
5. Je veillerai à ce que l'équipement et les installations soient sécuritaires et conviennent à l'âge et aux aptitudes des athlètes.
6. J'accorderai la priorité à la santé et à la sécurité de mes athlètes et je les sensibiliserai à l'importance de dévoiler toute blessure qu'ils ont subie ou que leurs coéquipiers ont subie.
7. J'essayerai d'accorder plus d'importance à un bel esprit sportif qu'à la victoire et le savoir gagner ou perdre avec dignité.
8. Je retiendrai que les athlètes ont besoin d'un entraîneur qu'ils peuvent respecter. Je ne serai pas avare de félicitations et je montrerai l'exemple.
9. Je respecterai mes athlètes, mes parents, mes arbitres et nos adversaires.
10. J'obtiendrai la formation requise et je continuerai de me perfectionner comme entraîneur.
11. Je respecterai les règlements administratifs, les règles de fonctionnement et les politiques écrites de l'ASINB, ainsi que les directives des administrations scolaires.
12. Je ne critiquerai jamais de façon non professionnelle ni au moyen d'un réseau social, un administrateur scolaire, une équipe scolaire, un entraîneur, un joueur, un officiel ou l'ASINB.

CODE D'ESPRIT SPORTIF DE L'ASINB À L'INTENTION DES SPECTATEURS ET PARENTS

L'ASINB s'engage à veiller à ce que tous les athlètes aient la possibilité de participer aux activités sportives dans un environnement sécuritaire et agréable. Nous soutenons les valeurs suivantes : franc-jeu, intégrité, respect mutuel, sécurité, bienveillance et esprit sportif. Les spectateurs et les parents doivent se comporter de manière à soutenir les valeurs de notre organisation et à encourager le développement de tous les athlètes, sur le terrain ou à l'extérieur.

1. Je vais soutenir tous les athlètes de façon positive, ferai preuve d'esprit sportif et de respect et encouragerai le franc-jeu; je ne huerai pas les adversaires de mon équipe préférée.
2. Je ferai preuve de respect envers tout le monde et je traiterai tout le monde avec courtoisie, notamment les athlètes, entraîneurs, officiels, bénévoles, parents et autres spectateurs.
3. Je vais exprimer toute protestation ou tout désaccord en suivant les voies officielles et de façon respectueuse.
4. Je ne critiquerai jamais ou n'utiliserai pas le réseautage social pour critiquer de façon non professionnelle l'administrateur, l'équipe scolaire, l'entraîneur, le joueur, l'officiel de match ou l'ASINB d'une autre école.
5. Je vais éviter d'utiliser un langage grossier ou profane ou de me comporter de façon offensante.
6. Je n'userai pas de force physique ou de violence verbale; je ne me livrerai à aucun acte de violence de quelconque nature.
7. Je ne vais consommer d'alcool qu'aux endroits et moments permis et je ne consommerai aucune drogue illicite dans le cadre d'une compétition sportive.
8. Si mon enfant participe, je m'assurerai que l'entraîneur est au courant s'il a des blessures.

CODE D'ÉTHIQUE DES ENTRAÎNEURS

- Faire preuve de caractère moral exemplaire parce qu'il sert de modèle pour les jeunes.
- Reconnaître la valeur de chaque personne et raffermir l'image de soi de chaque membre de l'équipe.
- Encourager et aider les membres de l'équipe à se fixer des objectifs personnels visant l'atteinte de leur plus haut potentiel scolaire.
- Établir une série de règles d'entraînement pour les athlètes qui témoignent des valeurs positives associées à la renonciation aux drogues, à l'alcool et au tabac.
- S'évertuer à promouvoir les qualités de leadership, d'initiative et de bon jugement chez chaque membre de l'équipe.
- Communiquer et interpréter les buts et les objectifs du programme auprès des parents et de la communauté.
- Fournir un environnement sécuritaire pour les séances d'entraînement et les competitions.
- Se sensibiliser à l'importance de la prévention, des soins et du traitement des blessures chez les athletes.
- Respecter la dignité et le jugement des officiels.
- Enseigner les règles du jeu et en respecter l'esprit et la letter.
- Établir et maintenir des relations fondées sur l'éthique avec les autres entraîneurs et administrateurs.
- Viser l'excellence par rapport à ses compétences et techniques d'entraînement par le perfectionnement professionnel.
- Faire la promotion de l'activité physique et de la saine alimentation.
- Accepter la victoire avec modestie et la défaite avec grâce.
- Encourager un respect sain pour le programme de sport et son rôle d'éducation essential.

Directive sur les commanditaires

L'ASINB devrait permettre à des commanditaires de s'associer au sport interscolaire par l'entremise de relations soigneusement entretenues avec les sociétés et les organisations afin de générer des revenus, des promotions et des économies qui rapportent aux écoles membres et aux élèves-athlètes qui les fréquentent. La participation des commanditaires doit représenter un juste milieu entre l'engagement de l'ASINB à l'égard de l'éducation, de l'intégrité et de la qualité, d'une part, et l'acceptation d'une aide financière pour le sport interscolaire et les programmes connexes qu'offre l'Association, d'autre part.

Par l'entremise de commanditaires, l'ASINB doit chercher consciencieusement et constamment à assurer que l'engagement de l'Association à l'égard de ses objectifs constitutionnels n'est pas compromis.

L'ASINB limitera le nombre de commanditaires, l'étendue de leur participation, l'utilisation des marques de l'Association et la mesure dans laquelle les commanditaires sont associés à ses activités. Elle doit insister pour que ses partenaires soient des entreprises de qualité qui l'aident à assumer sa responsabilité quant à l'élaboration de programmes éducatifs de qualité qui sont avantageux pour les écoles membres.

Les partenaires doivent être disposés à faire cadrer leurs activités de promotion dans les limites des principes de l'ASINB, et cette dernière doit être sensible aux besoins de ses partenaires de manière à ce que la relation soit bénéfique.L'ASINB est consciente du fait que les partenaires doivent tirer des avantages et une valeur réelle de leur relation avec elle. Pour qu'une commandite soit durable et fructueuse, les participants doivent tirer des avantages de cette relation.

Voici les principes directeurs sur lesquels reposent les valeurs de l'ASINB et qu'il faut respecter :

1. L'ASINB s'engage à promouvoir l'éducation, l'intégrité, le sport amateur, l'équité et l'esprit sportif.
2. L'ASINB s'engage à assurer que les compétitions, les activités et les programmes mettent l'accent sur les écoles membres et les athlètes qui les fréquentent.
3. L'ASINB s'engage à offrir des activités et des programmes de la plus haute qualité possible.
4. L'ASINB s'engage à maintenir une responsabilité financière qui lui permet de promouvoir et d'administrer les programmes de sport interscolaire.
5. L'ASINB s'engage à soutenir et à offrir des services à ses écoles membres et aux élèves qui les fréquentent.

Les commanditaires de l'ASINB fondent leur participation sur la qualité, l'intégrité et des valeurs très solides. En s'engageant de façon avisée, informée et honnête, les participants permettront que leur relation soit durable.